## Pension alimentaire tiers personne enfant majeur

Par Svmh
Bonjour, J'ai une fixation d'une pension alimentaire pour mon enfant majeur qui doit être versé à une tiers personne tant qu'elle vit à son domicile. Cependant, d'après des informations non officielle, elle n'y serait plus. Et je n'ai aucun moyen de la joindre. Sa ligne téléphonique n'est plus activé. Après je sais qu'elle est en sécurité avec sa grand-mère. La tiers personne reçoit mes virements et pourtant il n'a pas à percevoir cette pension puisque mon enfant majeur ne vit plus à son domicile. Comment le faire constater afin d'arrêter de lui verser et d'avoirune preuve officielle?
Je vous remercie pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter.
Cordialement,
Par yapasdequoi
i di yapadadadi

Bonjour

Sans preuve il vous faut un constat d'huissier et saisir le JAF pour stopper cette pension.